



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**

Convocation du 07 décembre 2021

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

**Séance du 13 décembre 2021**  
**Délibération 2021-57**

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Nawel BEGHIDJA, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Mouhnir BOUALITA donne procuration à Mireille PERINEL, Sophie BEKKAL donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Vincent GOSSE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, Yanice ZIDOUN donne procuration à Marie-Anne LENOBLE.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES**

---

Rapporteur : Hervé POTHIER DENIS

---

Objet : **ADMINISTRATION – Modification du tableau des postes et effectifs pour les avancements de grade et la promotion interne 2021**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou la promotion interne.

- Vu la délibération n° 2008-126 relative aux ratios d'avancement de grade,
- Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 15 mars 2021,
- Vu la liste d'aptitude de promotion interne du Centre de Gestion du 01 août 2021,
- Vu l'avis du CT du 22 novembre 2021,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

- Considérant la nécessité de mettre en conformité le grade du poste et celui de l'agent

Le rapporteur propose :

**A compter du 01 septembre 2021 :**

- de créer un poste **d'Attaché**, à temps complet à la direction Fonctionnelle.
  - de supprimer un poste **de rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet à la direction Fonctionnelle,
- de créer un poste **de Brigadier-Chef Principal**, à temps complet à la direction Fonctionnelle.
  - de supprimer un poste **de Gardien-Brigadier**, à temps complet à la direction Fonctionnelle,
  - de supprimer un poste **d'Adjoint technique**, à temps complet à la direction Fonctionnelle,
- de créer un poste **d'Adjoint administratif**, à temps non complet à la direction Culture.

**A compter du 01 janvier 2022 :**

- de supprimer un poste **d'Animateur Principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet à la direction Education,
- de créer un poste **d'Attaché**, à temps complet à la direction Education.

\*d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, chapitre .12.

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 14 décembre 2021

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,  
**Sylvain LAVAL**



The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Martin-le-Vinoux, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE ST-MARTIN-LE-VINOUX' around the perimeter. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Sylvain Laval'.